

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 juillet 2026

### Procès-Verbal

Présents : Mme PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, M. BRAILLON Roger, Mme THOMAS Laëtita, Mme LAPINSKA-BOUCHACOURD Anna, Mme BOUTY Corinne, M. CASATI Eric, Mme CHAPPAZ Lucie, M. DEVILLE Arnaud, Mme MATRAY Suzanne, M. RAMPON Christophe.

Absents : Mme COQUILLAT Aimée, M. DEBOST Damien, Mme D'ORAZIO Jennifer, M. DUPERRAY Jean-Baptiste, M. PEZON Grégory.

Date de convocation : 2 juillet 2026

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20h00 dans la salle de réunion de la maire.

Mme Corinne BOUTY a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adoptée à l'unanimité après correction de l'orthographe des nom et prénom de Mme Lynda POLOSSE et d'une coquille d'orthographe.

En préambule, Mme le Maire propose à l'assemblée l'ajout du point suivant à l'ordre du jour du conseil municipal : accord sur la cession du droit au bail par acte sous seing privé entre l'Epicerie de Saint-Julien et les Moblots.

Le conseil accepte à l'unanimité cet ajout

#### **1.Demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'appel à projet-Partenariat territorial 2026 : changement du bâtiment modulaire du local voirie.**

Le projet de remplacement de la structure modulaire du local voirie est éligible à subvention du Département.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de « Remplacement du bâtiment modulaire du local voirie » pour un montant estimé à 28 438.32€ HT, autorise Madame le maire à signer avec le Département une convention de partenariat territorial et approuve la demande de subvention dudit projet à ce titre, pour un montant de 14 219.16€.

#### **2. Décision modificative n°1 au budget 2026 de la commune.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 suivante :

| <b>Décision modificative n°1</b>                                           |             |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES 2026</b><br>CHAPITRE 70 ARTICLE 7018    | +13 472.82€ |
| <b>SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES 2026</b><br>CHAPITRE 66 ARTICLE 6615    | +13 472.82€ |
| Le budget 2026 s'équilibrant en dépenses et recettes de fonctionnement à : | 727 400.82€ |
| Le budget 2026 s'équilibrant en recettes et dépenses d'investissement à :  | 786 185.70€ |

Elle permettra les ajustements de crédits de fonctionnement pour tenir compte, en recettes, du produit de la valorisation des CEE en lien avec l'opération de rénovation énergétique de l'école à hauteur de 13 472.82 €, et en dépenses, des intérêts à recouvrer suite à la mobilisation d'une ligne de trésorerie début juin.

#### **3. Droit à la formation des élus municipaux.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 2% du montant des indemnités d'élus, les crédits alloués à la formation des élus dans le budget communal.

Il arrête les modalités pratiques de dépôts des demandes de formations à la mairie et les conditions de prise en charge.

Les actions de formation feront l'objet d'un débat annuel et seront récapitulées dans un tableau annexé au CFU.

Le maire rappelle également l'existence du dispositif DIFE (DIF Elus), ouvert à tous les élus.

#### **4. Désignation d'un correspondant défense.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Lucie Chappaz correspondant Défense de la commune.

#### **5. Signature d'une convention de groupement avec la CAVBS afin de bénéficier du soutien de l'éco organisme CITEO, pour la lutte contre les déchets abandonnés.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe d'une collaboration pour la lutte contre les déchets abandonnés avec l'éco-organisme CITEO et les termes de la convention de groupement pour la coordination avec les communes dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO.

Il autorise Madame le Maire à signer cette convention de groupement avec les communes concernées.

Le soutien de CITEO se manifeste par le versement d'une participation annuelle de 811.80€ à la commune qui, plusieurs fois par an est obligée de prendre en charge le ramassage et l'évacuation vers la déchèterie des déchets abandonnés sur la voie publique.

En marge de la discussion sur les déchets abandonnés, la question est posée de l'état du projet de deuxième déchèterie sur le territoire de l'Agglo. Ce projet n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant. Il semblerait que la mise en œuvre de l'accès au site par lecture optique des plaques ait fluidifié le trafic et conduit à un désengorgement.

Des plateformes de broyages dans les communes rurales sont aussi à l'étude afin de décharger la déchetterie de tous les déchets verts qui pourraient être accueillis et traités in situ sur ces plateformes dédiées et mutualisées.

#### **6. Avis de la commune sur le Plan Local de Mobilité de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.**

La Communauté d'agglomération a élaboré un Plan local de Mobilité arrêté le 17/12/2025.

Conformément à l'article L.1214-7 du Code des transports, elle sollicite l'avis des personnes publiques associées et des collectivités locales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au PLM de la CAVBS.

Mme le Maire indique que la CAVBS va entrer dans la phase opérationnelle de ce plan de mobilité. Elle invite tous les élus intéressés par ce sujet à s'inscrire dans les différents groupes de travail.

Des retours d'expérience seraient d'ailleurs utiles sur le fonctionnement du transport à la demande et du parking relais de Gleizé et ses navettes vers la gare.

L'absence de parc de vélos en libre-service dans les communes rurales pose également question pour certains conseillers.

#### **7. Accord sur la cession du droit au bail par acte sous seing privé entre l'Epicerie de Saint-Julien et Les Moblots**

M. Nicolas GUIGUI représentant Les Moblots, souhaite racheter le droit au bail de M. Christophe CHAPELLE représentant l'Epicerie de Saint-Julien, et qui exploite actuellement les locaux sis 2059 route du Beaujolais appartenant à la commune, en vertu d'un bail conclu en date du 18 septembre 2019.

Le bail commercial stipulant que la cession ne peut intervenir que par acte authentique et les sociétés ayant prévu de se limiter à un acte sous seing privé, les sociétés cédante et cessionnaire ont besoin de l'accord de la commune pour recourir à un acte sous seing privé en lieu et place d'un acte authentique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la cession du droit au bail par acte sous seing privé à intervenir entre l'Epicerie de Saint-Julien représentée par M. Christophe Chapelle et les Moblots, société représentée par M. Nicolas Guigui, confirme que la commune ne souhaite pas intervenir à l'acte et qu'elle renonce à son droit de priorité à la cession.

Il indique que cet accord ne saurait valoir pour un autre objet que la cession du droit au bail en l'état. La modification de l'objet du bail et notamment de la destination des locaux fera l'objet d'une demande ultérieure sur laquelle le conseil municipal sera appelé à statuer.

Mme le Maire précise qu'elle va prendre contact avec l'avocat de la commune afin de préparer un nouveau bail à conclure avec M. Guigui. Le conseil sera tenu informé sur l'avancée du projet et des échanges seront prévus en septembre à ce sujet avant le passage en conseil municipal.

## Question diverses

Le bâtiment modulaire du local voirie peut être installé au 15/10 s'il est commandé mi-juillet.

Les travaux de la salle des fêtes se terminent progressivement, des finitions de menuiserie et de plomberie sont en cours, la chaufferie n'est pas opérationnelle pour l'instant.

L'agent technique sera absent pour 2 mois à partir de début septembre : congé paternité + congé supplémentaire de naissance. Il ne sera pas remplacé. Les poubelles des locaux communaux et des espaces publics du centre village seront à gérer. Il est proposé d'établir des tours de rôles parmi les conseillers.

Les commissions communication et fêtes et cérémonie se sont réunies. Le travail sur le prochain bulletin a été initié. Toutes les suggestions d'articles sont les bienvenues. L'idée de relancer l'accueil des nouveaux habitants a été arrêtée. La date retenue est le 1<sup>er</sup> week-end de juin dans le parc du musée. Le présidents d'associations seront conviés.

Le CMJ est en sommeil. Laëtitia Thomas veut bien s'en occuper. Elle lance des appels à volontaires parmi les conseillers qui pourront compter sur le soutien bénévole de Mme Perret, élue référente sortante. Eric Casati et Lucie Chappaz sont partants. De nouvelles élections sont à prévoir en octobre.

Un rappel systématique sera fait sur WhatsApp par l' élu responsable lorsque les commissions seront convoquées.

Le repas des aînés s'est très bien déroulé. Les convives ont exprimé leur satisfaction. Tous les participants sont remerciés.

Les élections présidentielles auront lieu le 18/04/2027 et le 02/05/2027 : la tenue des bureaux de vote est une mission obligatoire des conseillers municipaux. En cas d'absence les échanges de tours de permanence sont possibles mais à anticiper et à gérer entre conseillers. Des élections législatives suivront en juin.

Lucie Chappaz fait le compte rendu de la première réunion à laquelle elle a assisté en tant que correspondant défense (CORDEF). Il sera adressé à tous par mail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h05.

La secrétaire de séance,  
Corinne BOUTY

Le Maire,  
Nathalie PETROZZI-BEDANIAN